



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 54402

## Texte de la question

M. Franck Reynier appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur l'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil (de la petite enfance, de loisirs ou de vacances). Une large étude menée sur l'année 2008 par la plateforme nationale Grandir ensemble, en partenariat avec l'institut d'études politiques de Paris, dresse un état des lieux de l'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil. Il apparaît notamment que l'offre d'accueil est cinq fois inférieure à la demande. La plateforme propose plusieurs mesures visant à développer massivement et durablement l'offre d'accueil des enfants handicapés. Parmi celles-ci, l'étude recommande de rendre obligatoire la précision des modalités d'accueil des publics handicapés dans les projets éducatifs des structures. Elle propose également de conditionner la signature ou le renouvellement des contrats enfance-jeunesse et des contrats éducatifs locaux à la réalisation de diagnostics et la définition de plans d'actions relatifs à cette problématique. Il souhaite connaître sa position sur ces préconisations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Franck Reynier](#)

**Circonscription :** Drôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54402

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2009, page 6854

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)